

Ecole Maternelle Val de Beauté – 8 rue de la Muette – 94130 NOGENT/M
26^{ème} circonscription

Conseil d'Ecole 1

Date	7 novembre 2019
Présents	<p><u>Les enseignantes</u> : Mmes ROSIERS, RABILLON, CUNAUULT, BEAUVUE, MAHUTEAU, MOREAU, CUMINAL, LAURENCHET, EDERY, HAVARD, CAZAL</p> <p><u>Les représentants des parents d'élèves</u> : Banche GONULTAS, Aurélie FORGET, Elodie LESSELIER, Marion ASTEGIANO, Aurélie PEREIRA, Katarina DAMLJANOVIC, Nathalie AWAD , Dario GIORDANO.</p> <p><u>Les représentants de la municipalité</u> : Madame DELANNET, maire adjoint, Madame Sandrine CARRIERE, Direction Générale des Services, Monsieur Jean-Baptiste MAGNAT, Directeur des Services</p>
Résultats des élections	<p>Nombre d'inscrit : 421 Nombre de votants 215 Taux de participation : 51,07% Le mode de scrutin à l'urne et par correspondance a permis ce taux de participation.</p>
Rentrée 2019	<p>Nouvelles nominations :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mme Sylvie CAZAL, directrice,- Mme Aurélie CUNAUULT, enseignante,- Mme Julie EDERY, enseignante <p>Effectif : 232 élèves GS : 82 élèves : CL1 : 26 CL2 : 27CL7 : 29 MS : 76 élèves : CL5 : 25 CL6 : 25CL3 : 26 PS : 74 élèves : CL4 : 24 CL8 : 27CL9 : 23</p>
Règlement intérieur de l'école	<p>Nous avons dû revoir le règlement intérieur de l'école qui doit être construit selon le règlement type départemental des écoles</p>

	<p>maternelles et élémentaires du Val de Marne du 19/06/2014. Il est exhaustif et aborde tous les points nécessaires à la vie en collectivité au sein d'une école maternelle. La Charte de la laïcité a été incluse au règlement. Le règlement est voté à l'unanimité par l'assemblée.</p>
<p>Les exercices de sécurité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'exercice de sécurité incendie : Il a eu lieu le 24 septembre 2019 à 9h05. Les classes ont évacuées les locaux en 2'50". Le temps d'évacuation ne doit pas excéder 5 minutes. Pour ce premier exercice adultes et enfants étaient prévenus. 2 autres exercices auront lieu dans l'année dans des conditions différentes. - L'exercice PPMS : Plan Particuliers de Mise en Sûreté Il existe 2 PPMS : 1 concernant les risques majeurs (intempéries...) et 1 concernant les risques attentat-intrusion. Nous sommes actuellement en Plan Vigipirate Sécurité Renforcée Risque attentat ainsi que l'indiquent les affichages. L'exercice que nous avons mis en œuvre concerne le PPMS risques attentat-intrusion. Les consignes nous sont communiquées par l'Académie de Créteil. Nous devons déployer le scénario indiqué après une préparation avec l'ensemble des personnels de l'école. Les dates et heures de l'exercice sont communiquées à l'Académie via notre IEN, les services de police, la municipalité, les parents. L'exercice a eu lieu le 10 octobre 2019 à 8h50. L'objectif de cet exercice est de s'entraîner à prendre des décisions et à s'adapter à chaque situation. Il met également en lumière les améliorations que nous devons apporter pour une efficacité optimale. Cette année l'exercice proposait une intrusion donc s'entraîner à fuir. Les enfants ont très bien réagi. Une animatrice en observation avec moi à constater que nous n'avons entendu aucun bruit : les enfants sont sortis des classes en silence. Les améliorations à apporter : <ul style="list-style-type: none"> - Des boîtes PPMS doivent être constituées pour les classes

	<p>1, 2, 3, 4, 9 et une pour 2 classes pour les classes 5 et 6 et les classe 7 et 8.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous devons avoir la clé de la porte du lycée. - Des rideaux doivent être posés à la porte de la classe 3. - Un signal silencieux visible est nécessaire en cas d'intrusion. - Des talkie-walkie supplémentaires sont nécessaires : 1 par classe <p>Nous avons fait la demande d'un diagnostic sécurité auprès du brigadier-chef de police en charge des établissements scolaires.</p>
<p>Le compte-rendu de coopérative</p>	<p>La coopérative scolaire a permis de financer les projets de l'année 2018-2019</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet permaculture : intervenant : Marine Bernard : 1250 € - L'atelier nature : intervenant : Jacques Dumand : 450 € <p>Reste en compte au 12/09/2019 : 3895,37 euros</p>
<p>Les projets de l'année</p>	<p>Nous poursuivrons les projets initiés les années précédentes et l'année dernière.</p> <p>Le projet de l'année 2019-2020 s'intitule : La vie au parc : le jardin de Louise et Elisabeth et les animaux de notre environnement.</p> <p>Il permet aux élèves une expérience concrète de la protection de l'environnement et de la biodiversité.</p> <p>2 intervenants nous apporteront leur expertise technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marine Bernard animatrice agro-écologue, association 'Le petit potager urbain » - Jacques Dumand, animateur de l'association AGVRNV, « La luciole vairoise » <p>Nous avons fait une demande de subvention à la ville.</p> <p>Ce projet intègre notre engagement Education en Démarche de Développement Durable.</p> <p>L'école a reçu cette année la labellisation E3D niveau 2.</p> <p>Nous nous engageons désormais pour la labellisation niveau 3.</p> <p>La circulaire EDD 2019-121 du 27-08-2019 annonce une nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable et indique le rôle de l'école dans « l'éducation de tous les élèves au développement durable et au respect de l'environnement ».</p> <p>La labellisation niveau 3 demande plus d'expertise.</p> <p>Nous élaborons actuellement le projet selon plusieurs axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation de l'équipe enseignante. - Les actions à mettre en place dans l'école pour la collecte

	<p>de certains déchets (ex : poubelle à déchets pour le compost ...)</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation de toute la communauté scolaire. - Noël sous le barnum : vendredi 13 décembre 2019 de 16h30 à 18h30. - Fête du jeu le samedi 6 juin de 10h à 14h.
Les propositions de l'association des parents d'élèves	<p>Est-il possible de donner des indications pour ce qui est possible à emmener pour le compost ?</p> <p>Les parents d'élèves ne connaissent pas le jardin. Une visite du parc et du jardin pourrait être envisagée.</p> <p>L'organisation de la fête de Noël :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser une vente de chocolat. Les enseignantes vont contacter le chocolatier. Les chèques seront à l'ordre de l'association des parents d'élèves qui fera un don à la coopérative de l'école. - Le chocolat chaud et le stand photo seront pris en charge par les parents. -
Questions diverses	Qu'en est-il des tracés prévus dans la cour de l'école ?

Les parents d'élève

Les enseignantes

La directrice